

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	26 janvier 2023
DATE D'AFFICHAGE :	8 février 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	32
Absents :	11
Votants :	36

L'an deux-mille-vingt-trois,

Le 3 février à 19 heures,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Marly-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, GENEVIÈVE BORAWSKI, CATHERINE BOUDOT, NADINE CARON, VIRGINIE CHAVAGNAT, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, ACHILLE HOURDÉ, ISABELLE KRAUSCH, FRÉDÉRIC MAAS, CAROLINE METZGER, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ÉMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), KARINE ROUSSET, GILLES ROY, DANIEL SEVILLANO et FRANCINE THIERY.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

VINCENT CARRÉ à GENEVIÈVE BORAWSKI, NATHALIE COUILLARD à DANIEL SEVILLANO, LUDIVINE HURAND à DOMINIQUE DUCHESNE et ARNAUD ROUSSEAU à PIERRE EELBODE.

ÉTAIENT ABSENTS :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, SÉBASTIEN BERTHELIN, PIERRE COURTIER, GILLES DUROUCHOUX, MONIQUE ESQUIROL, JEAN-DENIS LIMOSIN et YVES PARIGI.

SECRÉTAIRE :

CINDY MOUSSI-LE GUILLOU.

Réf. : 2023-02/07

OBJET : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable 2021 et du Rapport annuel du délégataire 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-3 et L2224-5,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L3131-5,

VU l'avis de la Commission AMÉNAGEMENT DURABLE – TRAVAUX en date du 20 janvier 2023,

VU le rapport du délégataire du service eau potable pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT que, d'une part, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprecier les conditions d'exécution du service public,

CONSIDÉRANT que l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »,

CONSIDÉRANT que, d'autre part, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable ; que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du même code ; que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante,

CONSIDÉRANT qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ; que ces indicateurs doivent être saisis par voie électronique dans le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement), plus communément connu sous le nom de « Services Eau France » ; que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement,

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. DE PRENDRE ACTE du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable relatif à la délégation de service public pour l'année 2021 ;

II. D'ADOPTER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 8 février 2023

Pierre EELBODE
Président



Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Secrétaire de la séance





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ – Eau Potable

2021

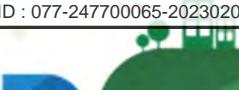
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	7
LE CONTRAT	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	9
Les avenants du contrat	9
Les conventions du contrat	10
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	11
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	12
LE PATRIMOINE DE SERVICE	14
VOTRE PATRIMOINE	15
LE RESEAU	15
Répartition par matériau	15
Répartition par diamètre	15
LES COMPTEURS	16
LE SERVICE AUX USAGERS	17
VOS BRANCHEMENTS	18
LES VOLUMES CONSOMMÉS	18
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	18
BILAN DE L'ACTIVITÉ DE CETTE ANNEE	19
CAPACITE DE STOCKAGE	20
LE RENDEMENT DE RESEAU	20
L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)	21
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)	21
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	21
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	21
LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	22
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021	23
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2021	23
L'EAU TRAITÉE	23
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	24
CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	24
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	25
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	26
LES INTERVENTIONS REALISÉES	29
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	30
Mise en sécurité de nos réservoirs	30
L'Origine des fuites	30
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	31
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	32
LE CARE	34

LE CARE	35
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	36
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	36
ANNEXES.....	39
LE PATRIMOINE DE SERVICE	40
LE PATRIMOINE DE SERVICE	41
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes.....	41
Les installations de production.....	41
Les ouvrages de stockage	42
Installations de surpression.....	43
Le réseau	44
Linéaire par commune.....	45
Répartition par matériau, diamètre et âge..	46
Les équipements de réseau	48
Les compteurs	48
LE SERVICE AUX USAGERS	49
LA GESTION CLIENTELE	50
LA FACTURE 120 M ³	56
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	60
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	63
LES VOLUMES D'EAU	64
LES INDICATEURS	69
CONSOMMATION D'ENERGIE	73
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	75
L'EAU BRUTE	76
L'EAU TRAITEE	76
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	76
L'EAU DISTRIBUEE.....	78
SYNTHESE	78
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	80
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :	81
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	84
LES INTERVENTIONS REALISEES.....	85
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	86
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	94
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	98
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	113
PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	113
APPREHENDER ET PREDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES	114
RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR	114
LE NUMERIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU	114
PARTAGER L'INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR.....	115
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE	115
METABOLITES DE PESTICIDES.....	116
NITRATES.....	117
MANGANESE	117
CVM	117



APPLICATIONS ET IMPACTS SUR LE SERVICE DU PLAN « VIGIPIRATE » - MISE EN PLACE DES TRAVAUX DE SECURISATION DES SITES.	118
SUIVI DES DICT.....	119
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	120
Attestation Dommages aux Biens.....	120
Responsabilité civile	121
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	122
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement.....	125
Attestation Tous risques chantiers	126
LE GLOSSAIRE	127
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	131

EDITORIAL:

Monsieur le Président,



Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Bernard SCHNEBELEN

Le Directeur ILE-DE-FRANCE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générerons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le CPO : le 28/09/2022

Approuvé par la Direction Territoriale ILE-DE-FRANCE : le 28/09/2022